

## DÉLIBÉRATION N°2026/02

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Nombre de membres en exercice : 09	
Nombre de membres présents : 07	
Nombre de suffrages exprimés : 08	
Votes	Contre : 0 Pour : 8

Date de la convocation le 02 mars 2026  
 Séance du 09-mars-26

Le Conseil d'administration réuni, sous la présidence de Pierre LAULAGNET, président du CCAS, après avoir adopté le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dont les résultats se présentent comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		9 408,85 €				9 408,85 €
Opérations de l'exercice	26 053,66 €	20 390,34 €			26 053,66 €	20 390,34 €
<b>TOTAUX</b>	<b>26 053,66 €</b>	<b>29 799,19 €</b>	/	/	<b>26 053,66 €</b>	<b>29 799,19 €</b>
Résultat de clôture	/	3 745,53 €	/	/	/	3 745,53 €

Besoin de financement	/
Excédent de financement	/
<b>Restes à réaliser</b>	<b>/</b>
Besoin de financement des RAR	/
Excédent de financement des RAR	/
Besoin total de financement	/
Excédent total de financement	/
Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	/
	au compte 1068 investissement
	3 745,53 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

Ont signé au registre des délibérations : Pierre LAULAGNET, Carole THOMAS, Catherine LEYNON,  
 Jean-Charles GONIEAUX, Isabelle DUHAMEL, Amy MOYA, Michel DELAUZUN  
 Excusés : Bernard PUEYO a donné procuration à Catherine LEYNON - Paul BOMBRUN

Pour expédition conforme,  
 le 10 mars 2025  
 Le Président, Pierre LAULAGNET



La Secrétaire de séance  
 Catherine LEYNON